



Lundi 23 septembre 2019

à 18 h

**Compte-rendu du Conseil  
Municipal**

L'an deux mil dix-neuf, le 23 septembre, le Conseil Municipal de la commune de Boisseuil s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NOUHAUD.

<b>NOM – Prénom</b>	<b>Présents</b>	<b>Absents</b>	<b>A donné procuration à</b>
ASTIER Martine	X		
AUROY Olivier		X	
BOURDOLLE Philippe	18h11		
CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte		X	PERRIER Sylvie
DEBAYLE Michèle	X		
DOUDARD Christian	X		
DUGUET Nicole	X		
EJNER Pascal	X		
GOUMILLOU Agnès	18h20		
JANICOT Philippe	X		
LALEU Marie-Laure	X		
MAURIN Marie-Hélène		X	ASTIER Martine
MERILLOU Stéphane	18h18		
NOUHAUD Jean -Louis	X		
PELMOINE Agnès		X	ZBORALA Bernard
PERRIER Sylvie	X		
SAUVAGNAC Bernard	X		
SAZERAT Sandrine	X		
SCHOENDORFF Frédéric	X		
VIANELLO Pascal		X	SAUVAGNAC Bernard
VINCENT François		X	NOUHAUD Jean-Louis
ZBORALA Bernard	X		

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil Mme Michèle DEBAYLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

# Ordre du jour du Conseil Municipal

## **COMMANDE PUBLIQUE**

1. Choix de l'assurance dommage ouvrage du chantier de rénovation de la mairie et de la vieille auberge

## **FINANCES LOCALES**

2. Projet d'extension de l'éclairage public à La Plaine

## **FONCTION PUBLIQUE**

3. Recensement 2020 : recrutement de 6 agents recenseurs

## **DOMAINE ET PATRIMOINE**

4. Dénomination de rues
5. Cession du chemin rural de la Grande Pièce désaffectation et lancement de la procédure
6. Cession des parcelles AV 112 et AV 113 à M. et Mme Pluyaud et M. Fonseca
7. Implantation d'un parc éolien sur la commune de Boisseuil

## **AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES**

8. Motion contre la fermeture de la trésorerie de Pierre-Buffière

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

<b>VOTE 18</b>	<b>POUR 18</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 0</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------

# COMMANDE PUBLIQUE

## 1. CHOIX DE L'ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE DU CHANTIER DE LA RENOVATION DE LA VIEILLE AUBERGE ET EXTENSION DE LA MAIRIE

A l'issue de la consultation pour le choix d'une assurance dommage ouvrage pour les travaux de rénovation de la vieille auberge et extension de la mairie, nous avons reçu 2 propositions pour la formule « Garantie de base dommage ouvrage ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de :**

- **retenir l'offre la plus économiquement avantageuse ;**
- **donner son accord pour la signature du contrat d'assurance dommage ouvrage – garantie de base, à venir avec la société Assurances Chirol (GAN) – 144 avenue de Lattre de Tassigny 87000 LIMOGES, pour un montant de cotisation provisionnelle de 8565,68 € TTC ;**
- **donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

<b>VOTE 18</b>	<b>POUR 18</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 0</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------